

DOSSIER DE PRESSE



70^{ème} CONGRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ÉLUS LOCAUX DU TARN

*L'Interlocuteur Incontournable
pour Porter la Voix des Élus
des Communes,
Intercommunalités et
Syndicats du Tarn*

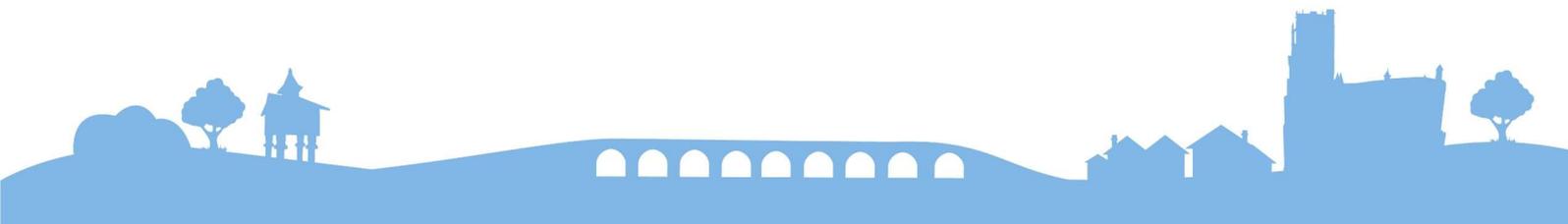


Credits photo : © Geney's

Présent sur :



Contact : contact@maires81.asso.fr
0785657779





1- L'édito

2- L'association des maires et élus locaux du Tarn

3- Le 70^{ème} congrès : Quel avenir pour nos territoires tarnais à l'heure du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de la loi Climat ?

3-1 Les attendus de la table-ronde

3-2 Le rôle des acteurs issu de la loi Climat et Résilience

3-3 La situation en Occitanie et dans le Tarn

3-4 Les inquiétudes des élus tarnais

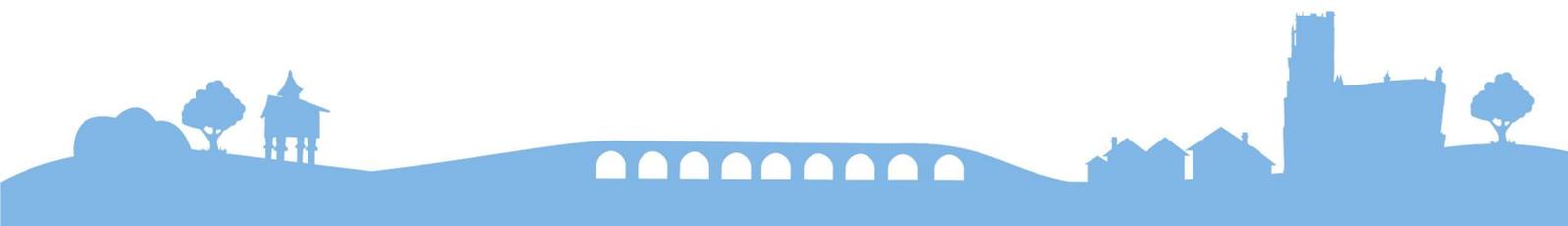
3-5 Le ZAN créé des incertitudes même si des perspectives existent

3-6 Présentation de nos deux grands témoins : Éric Charmes et David Djaïz

4- L'espace « partenaires »

5- Cordes-sur-Ciel : les 800 ans de la cité médiévale comme lieu du 70^{ème} congrès

6- Présentation des services de l'Association au bénéfice des élus et du territoire



1- ÉDITO



Notre 70^{ème} congrès du 25 juin 2022 à Cordes-sur-Ciel est placé sous le signe de la convivialité, du débat démocratique et du patrimoine tarnais !

Après plus de dix-huit mois d'une crise de la Covid-19 lors de laquelle nos moments collectifs ont été rares, nous avons enfin une occasion de nous retrouver pour des instants d'échange, de partage et de bonne humeur.

Cette journée est également une étape essentielle dans la vie démocratique de notre association avec notre assemblée générale et la table-ronde qui suivra.

A ce titre, il nous a semblé nécessaire de nous pencher sur un des enjeux de l'attractivité de nos territoires tarnais (thème de notre précédent congrès à Sorèze), à savoir le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de la loi Climat et Résilience de 2021.

Car en tant qu'élus, l'aménagement de nos communes, de nos villes est une condition nécessaire pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants attirés par notre département. Prévoir un aménagement durable respectueux de l'environnement fait déjà partie de nos engagements. Dès lors, quel est l'avenir de nos territoires à l'heure du ZAN ?

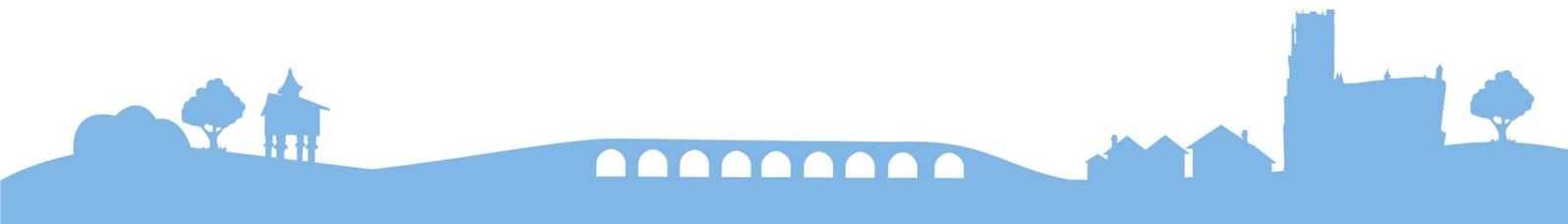
C'est la question que nous nous poserons, tout en accueillant dans notre congrès nos partenaires au sein d'un espace dédié, pour vous proposer des échanges sans aucun doute fructueux.

Enfin, je remercie le maire de Cordes-sur-Ciel de nous accueillir pour notre congrès dans cette superbe bastide médiévale qui fête cette année ses 800 ans, tout un symbole. Le patrimoine tarnais est aussi notre grande richesse !

Bon congrès à toutes et à tous.




Jean-Marc BALARAN
Président de l'association des maires et élus locaux du Tarn



2- QUI SOMMES- NOUS ?



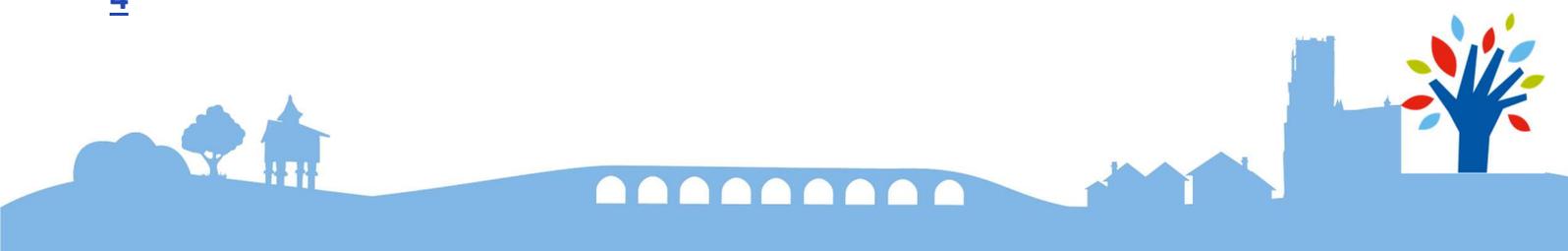
Créée en 1949 par Jean Vareilles, ancien Maire de Carmaux, l'Association des Maires du Tarn ne connaît son véritable essor qu'en 1990, lors du congrès départemental de Carmaux : le président Jean-Marc Pastor soutenu par l'ensemble des Maires du département propose la création d'une véritable structure d'aide et de conseil à l'ensemble des communes du Tarn.

Cette structure officiellement créée en juillet 1990 s'inscrit directement dans la logique des lois de décentralisation qui offrent aux communes à la fois plus d'autonomie mais également davantage de responsabilités.

Depuis lors, le rôle joué par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn en matière d'aide et d'assistance technique auprès des communes n'a cessé de s'affirmer, le département Conseil juridique traitant à lui seul un nombre considérable de dossiers.

L'Association des Maires du Tarn devenue en mai 1996 : « l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn » et qui regroupe en son sein la totalité des 314 communes du département, toutes sensibilités politiques confondues, adhère à l'Association des Maires de France.

Administrée par un conseil d'administration et un bureau composé de 31 membres, son assemblée générale réunit annuellement près de 300 élus, à l'occasion du congrès départemental des Maires.



3- LE 70ème CONGRES



3-1 Les attendus de la table-ronde

La loi Climat et Résilience en matière de lutte contre l'artificialisation des sols fixe un objectif de division par deux du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport aux dix années passées (2011-2021), qui doit se traduire concrètement dans les documents d'urbanisme, en veillant par une territorialisation de l'objectif à une juste répartition de l'effort entre les territoires.

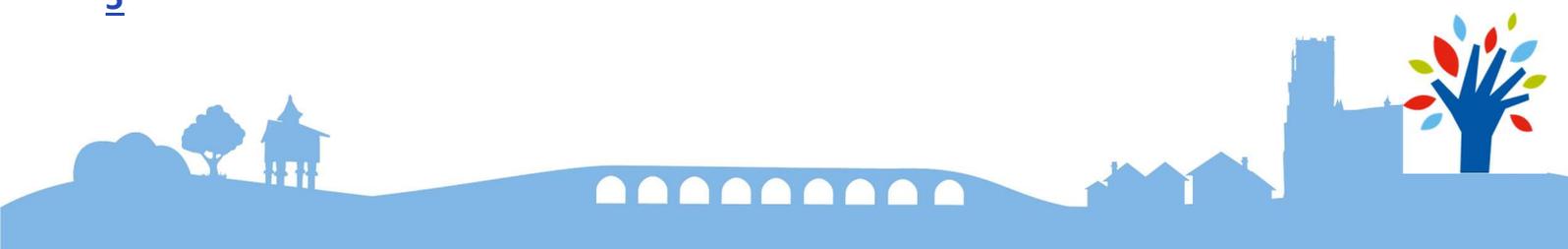
Toutefois beaucoup d'éléments restent en attente, notamment décrets d'application et moyens de conformité utilisés par les services de l'État, qui devraient être publiés à compter de juin 2022.

Dans ce contexte, comment nos maires et élus locaux peuvent être en mesure d'appréhender les principales dispositions de la loi alors qu'elle suscite déjà de vives inquiétudes sur le terrain ? Dans quelle mesure nos élus pourront encore développer leurs communes ? Comment nos élus qui sont plein de bonne volonté pour progresser, seront accompagnés, notamment ceux des territoires ruraux ? Comment sera territorialisé l'objectif de réduction de la consommation d'espaces en vue de la Conférence des SCoTs ? En somme et plus largement, quel avenir pour nos territoires ruraux, quelle place des territoires ruraux dans le futur de notre pays, vus par les maires concernés, par les élus de la Région et par l'Etat, à l'heure du ZAN ?

Lors de notre table ronde, nous allons nous intéresser à toutes ces questions en trois temps :

- tout d'abord, un interview sur les enjeux du ZAN par le président de l'ADM81 du directeur de recherche M. Éric Charmes ;
- ensuite, nous allons parler du contexte régional et local avec le député M. Alain Perea, la présidente du conseil régional Mme Carole Delga, le président du Conseil Départementale M. Christophe Ramon et le président du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais M. Bernard Bouvier ;
- enfin, nous prendrons un peu de hauteur pour interroger cette politique à la lumière d'un éclairage national avec M. David Djaïz.

Tout le long de cette table ronde animée par le journaliste M. Laurent Dubois, nous laisserons la parole aux élus. Enfin viendra le temps de la conclusion par le président de l'association des maires et élus locaux du Tarn et par le préfet du Tarn.



3-2 Le rôle des acteurs issu de la Loi Climat et Résilience

Tout d'abord un rôle central est donné au conseil régional. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) doit décliner sur le territoire régional les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. Le SRADDET doit ainsi définir, par tranche de 10 ans, la trajectoire régionale permettant de lutter contre l'artificialisation et décliner ces objectifs entre les différentes parties du territoire régional.

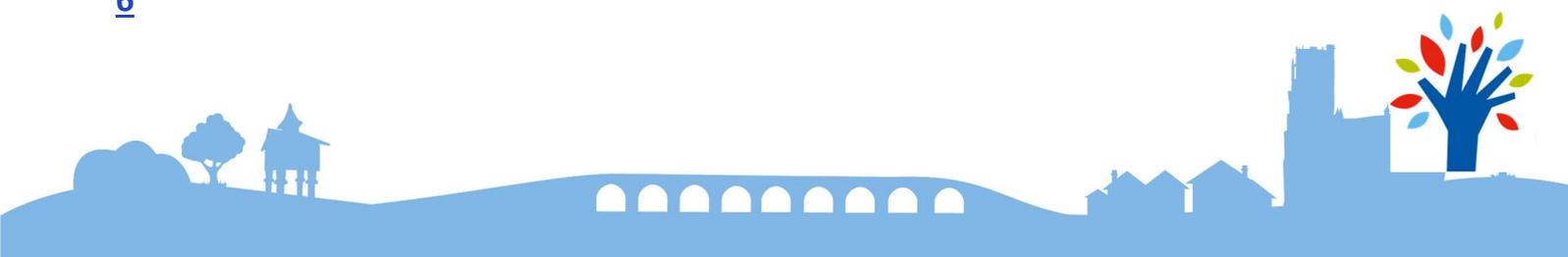
Cette territorialisation doit être réalisée par le SRADDET avant le 22 février 2024 (nouveau délai inscrit au projet de loi 3DS). A défaut, l'objectif de réduction de moitié de consommation d'espace sera appliqué à l'échelle de chaque SCoT.

L'association des SCoT à l'exercice de territorialisation des objectifs régionaux est ensuite réalisée par une « conférence régionale des SCoT » mise en place à l'initiative de la loi Climat et Résilience. Cette instance doit élaborer et transmettre à la Région des propositions concernant la fixation et la déclinaison au sein de la région des objectifs de réduction de l'artificialisation, dans la perspective de leur intégration au SRADDET.

Les propositions de la conférence des SCoT doivent être transmises à la Région avant le 22 octobre 2022. La conférence des SCoT doit se réunir ensuite tous les 3 ans pour faire le bilan de l'application des objectifs de réduction de l'artificialisation au niveau régional et dans les SCoT.

Enfin une déclinaison des objectifs fixés par le SRADDET sur le territoire est réalisée dans les documents d'urbanisme des collectivités d'ici 2026 pour les SCoT et 2027 pour les PLU et cartes communales. En cas de non-respect de ces délais, la loi prévoit des limitations à l'urbanisation.

Par ailleurs un dispositif d'observation et de suivi des objectifs à plusieurs niveaux est mis en place. Des bilans triennaux sont produits par les collectivités à l'échelle régionale et des documents d'urbanisme. La mise en place d'observatoires locaux du foncier et de l'habitat est aussi demandée aux collectivités en charge des programmes locaux de l'habitat (PLH), auxquels les EPF et les agences d'urbanisme peuvent contribuer



3-3 La situation dans la région Occitanie

Entre 20 000 et 30 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés en moyenne chaque année en France. L'accueil en Occitanie de population nouvelle (de l'ordre de 45 000 habitants en plus par an) entraîne mécaniquement une consommation d'espaces. Cette consommation en Occitanie dépasse celle des autres régions françaises. Approximativement 3 000 ha ont été artificialisés par an en moyenne sur 2009-2019.

Des variations élevées existent toutefois les départements : de plus de 600 ha par an pour la Haute-Garonne à un peu moins de 200 ha an pour le Tarn, 100 ha par an pour les départements les moins tendus comme la Lozère et l'Ariège et 300 ha par an pour l'Hérault et le Gard sous l'effet du littoral.



La dynamique départementale dans le Tarn de consommation d'espace est globalement à la baisse depuis 10 ans (-38 % entre les deux années 2009 et 2019), mais avec une légère reprise sur la dernière période (2018-2019).

En Occitanie, la procédure d'élaboration du SRADDET est en cours d'achèvement, avec une approbation prévue à l'automne 2022. La région a prévu de mettre ensuite le document en révision afin d'intégrer les nouvelles obligations en matière de lutte contre l'artificialisation.

Les élus et les acteurs de l'habitat expriment un risque d'augmentation des prix du foncier et une réduction voire une impossibilité de construire. C'est aussi une remise en cause du modèle historique et actuel d'aménagement, sur lequel repose une grande partie de l'économie régionale.

Dans un contexte régional de demande très forte en logement et de forte croissance démographique, la réduction de la consommation d'espace peut apparaître en contradiction avec la politique de production de logements.



La Région semble ne pas souhaiter appliquer une réduction uniforme de moitié du rythme d'artificialisation sur le territoire régional, en privilégiant une logique de rééquilibrage territorial.

Enfin, l'Occitanie est concernée par de nombreux projets d'infrastructures de transport (LGV, liaison autoroutière Castres-Toulouse, contournements de

Nîmes et de Montpellier), portés ou accompagnés par l'État, qui conduisent à la fois, mécaniquement à de la consommation d'espace et représentent aussi un potentiel élevé d'aménagements urbains et commerciaux.



3-4 L'inquiétude des élus tarnais

Se pose une question sur des lectures contradictoires : le ZAN est-il une demande de la conférence citoyenne ou les députés sont-ils allés plus loin que la conférence en demandant le ZAN ?

La Loi « descendante » va aboutir à une prise de contrôle par l'État de l'urbanisation des petites communes (recentralisation), semblant ainsi pallier l'absence de moyens des services de l'État (ingénierie) pour aider les élus locaux et leurs services à faire mieux.



Crédits photo : mairie de Le Séquestre

Qui plus est, la Loi ne prend pas en compte la demande sociale : la majorité des Français souhaite des villes moins denses. Les ménages sont inégaux devant le renchérissement du foncier. N'est-ce pas la reproduction des gilets jaunes comme l'a entraîné le renchérissement du carburant ?

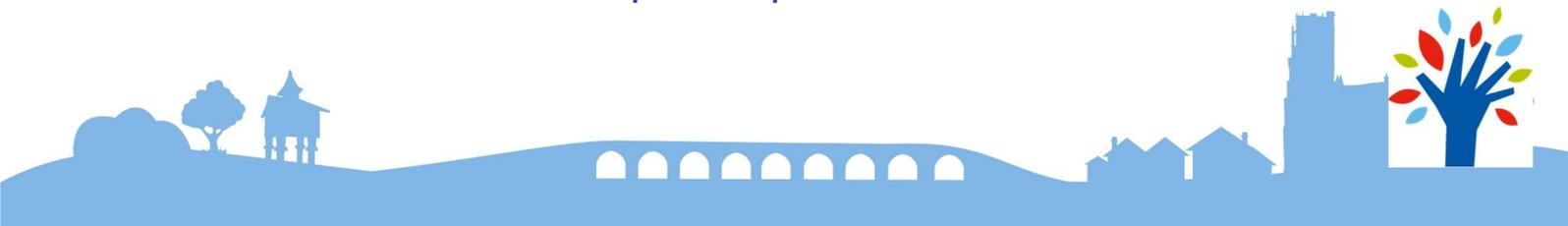
D'autant plus que le ZAN et donc la contraction de l'offre arrivent au moment où la demande augmente et les envies évoluent : envie de campagne ; vivre et élever ses enfants dans un lieu choisi ; nouveaux modes de vie et de travail (télétravail, circuits courts, consommer local, souci pour une vie saine et pour la santé) ; voiture électrique ; contexte de familles éclatées et de desserrement des ménages. A ce titre, au moment où la demande augmente, les territoires ruraux qui ont été très vertueux en consommation des espaces dans les 10 années précédentes seraient fortement pénalisés par la diminution uniforme de 50 % de l'artificialisation des sols, réalisée de 2011 à 2021, sur la période 2021-2031.

Il y a donc un besoin de construire même sans croissance de la population. C'est la constitution d'un patrimoine. Pour les petites retraites, être propriétaire assure également la sécurité au moment de vieillir : rester chez soi ou payer sa maison de retraite. Quant à la vacance de l'habitat ancien, cela ne correspond pas aux attentes de nos concitoyens et c'est coûteux à réhabiliter. Enfin, il existe un nombre élevé de résidences secondaires, de l'ordre de 10% du total.



La Loi Climat et le ZAN sont vus comme pesant sur la quantité mais sans notion de qualité : toutes les artificialisations ne sont pas équivalentes : en continuité de bourg ou en mitage ? selon le type de sol, la topographie ... la construction en bois, déplaçable et sans fondations.

Pour finir, les élus sont soumis à des injonctions contradictoires : bâtir plus (SRU) contre moins artificialiser ; Loi ELAN (Construire plus, plus vite, moins cher) contre ZAN (construire moins et plus cher) ; développer les énergies renouvelables (photovoltaïque) contre protéger les zones naturelles ; plus de nature en ville contre plus de densification ; redynamisation des zones de revitalisation rurale contre communes rurales touchées les premières par la limitation de la construction.



3-5 Le ZAN créé des incertitudes, même si des perspectives existent

Pour les élus locaux, l'effort demandé par la loi climat et le ZAN doit être adapté au contexte local, notamment aux dynamiques démographiques ou économiques, au besoin de revitalisation ou de désenclavement, ainsi qu'à l'historique. Il n'est en effet pas question d'empêcher le développement de territoires notamment ceux qui auraient été particulièrement économes jusqu'à présent.

Les élus tarnais souhaitent que les objectifs de sobriété foncière soient compatibles avec ceux des autres politiques publiques. Ainsi le ZAN ne doit pas signifier l'arrêt de toute construction, mais doit au contraire être concilié avec la relance de la construction de logements et la revitalisation de nos territoires. Le ZAN ne doit pas aussi faire oublier que l'objectif final est la neutralité carbone à laquelle bien d'autres politiques publiques doivent contribuer : énergie, transport, agriculture, logement, industrie ...



Crédits photo : mairie de Graulhet

La loi demande que cette trajectoire soit intégrée dans les documents de planification régionale dans un délai de deux ans. Puis, elle doit être déclinée par lien de compatibilité dans les autres documents d'urbanisme : les SCOT dans un délai de 5 ans après l'entrée en vigueur de la loi, et les PLUi & Cartes communales dans un délai de 6 ans après l'entrée en vigueur de la loi.

Pour les élus tarnais, ces délais sont trop tendus, car de telles tendances demandent de la concertation et n'aboutiront peut-être pas partout, même si les élus sont prêts à des efforts pour faire progresser les territoires.

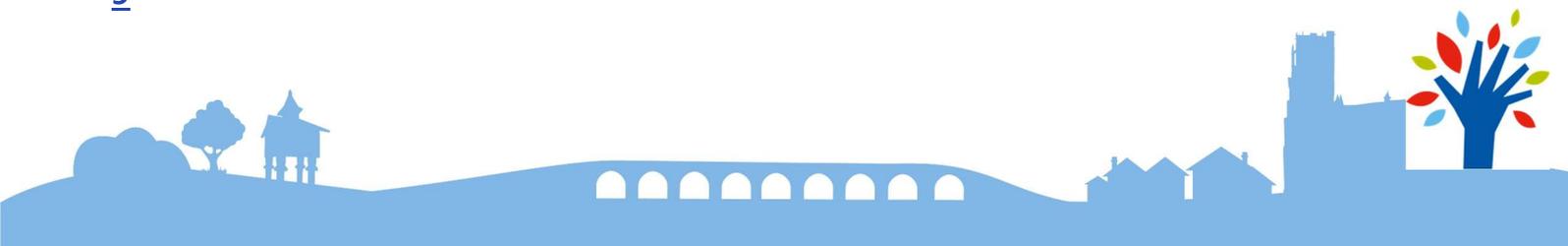
En tant qu'élus locaux, nous pourrions mobiliser des surfaces déjà artificialisées, utiliser des locaux vacants et des friches, si nous disposons de nouveaux leviers, notamment financiers, fiscaux ... et si la condition d'un cadre de vie acceptable est assurée.

Les élus tarnais demandent que les missions des établissements publics fonciers et de l'agence nationale de cohésion des territoires soient renforcées pour aider financièrement à l'émergence de projets démonstrateurs et valoriser ces projets, le Tarn EST une terre d'innovation ; et les élus locaux ont bien des exemples !



Crédits photo : mairie de Graulhet

Enfin, il ne faut pas oublier que la préservation de nos ressources agricoles et environnementales, la lutte contre l'artificialisation et l'atteinte de la neutralité carbone (car c'est l'objectif rappelons le, plus que le ZAN !) doivent passer par bien d'autres leviers que le foncier (énergie, transports, ...) et concernent tous les acteurs : élus, agriculteurs, associations, forestiers, population et bâtisseurs...



3-6 Présentation de nos deux grands témoins : Éric Charmes et David Djaïz

Éric Charmes



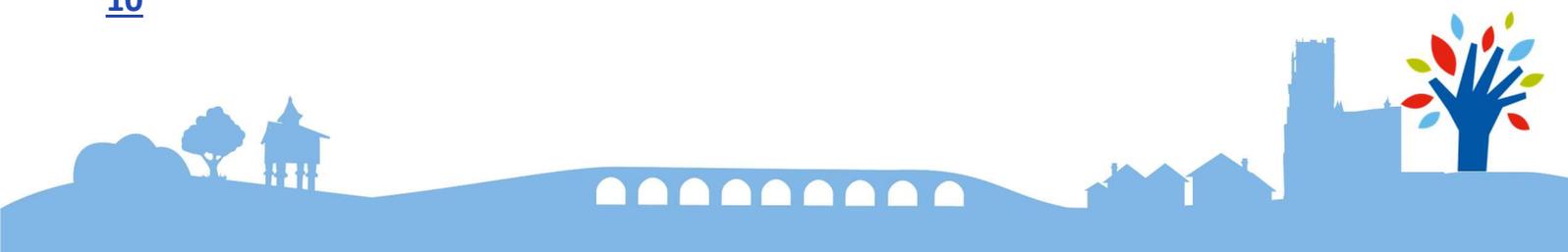
Directeur du laboratoire de Recherches interdisciplinaires ville, espace, société (RIVES) de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)

Il a travaillé pendant plusieurs années sur la rue et les espaces publics (La rue, village ou décor ? Créaphis, 2006), ainsi que sur les gated communities (La vie périurbaine face à la menace des gated communities, l'Harmattan, 2005).

A présent, une part importante de ses travaux porte sur les périphéries des métropoles, examinant les dynamiques de territorialisation résidentielle, et interrogeant les enjeux de ces dynamiques pour le gouvernement des métropoles et la solidarité territoriale (La ville émietlée, PUF, 2011).

Dernièrement, il a porté une attention particulière à la dimension rurale et villageoise de la périurbanisation (La revanche des villages, Seuil, 2019).

Il travaille en parallèle, à partir de l'observation des classes moyennes, sur les questions relatives à la mixité sociale, au rapport à la diversité et à l'intégration politique (Mixité sociale, et après ? avec Marie-Hélène Bacqué, PUF, 2016 et Quitter Paris ? avec Stéphanie Vermeersch, Lydie Launay et Marie-Hélène Bacqué, Créaphis, 2018).



David Djaïz



Normalien, énarque, il est aujourd'hui haut fonctionnaire et enseigne à Sciences Po. David Djaïz est né en 1990 à Agen.

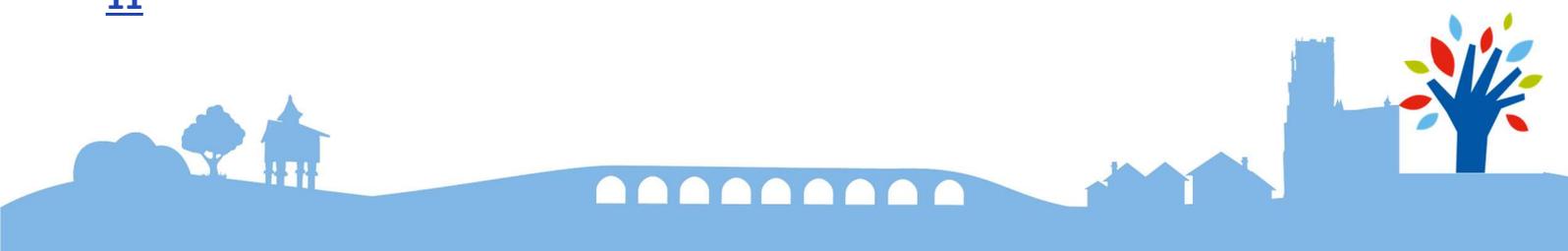
Il a grandi entre le Sud-Ouest et le Maroc, où il a passé 6 ans entre 1999 et 2005. Ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm (première place au concours d'admission en 2010), et de l'École Nationale d'Administration (promotion George-Orwell, 2015-2016), David Djaïz est aussi titulaire d'un master 2 de philosophie politique de la Sorbonne où il a conduit des recherches sur la genèse de la théorie politique moderne.

Inspecteur des finances de 2017 à 2020, il est directeur de la stratégie et de la formation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires jusqu'en 2021.

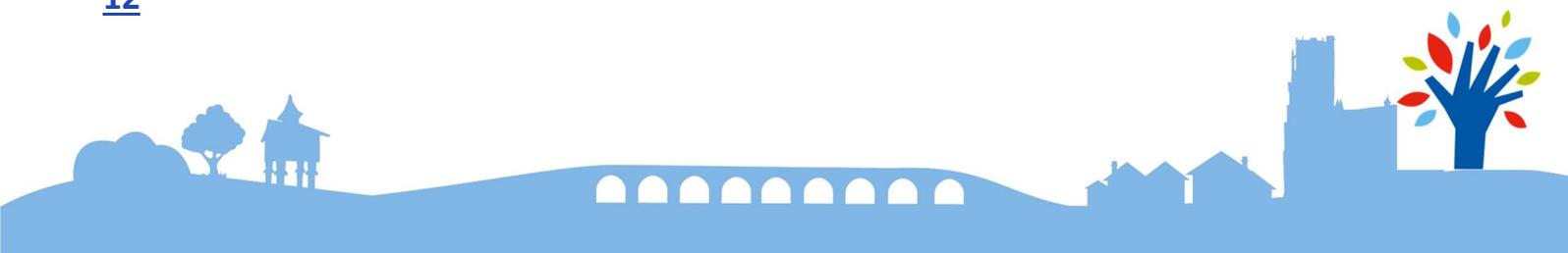
Il est aussi enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris. En 2018 il est membre du jury du prix Wepler.

David Djaïz est également essayiste. Après *La guerre civile n'aura pas lieu* (Cerf, 2017), il est l'auteur, en 2019, du très remarqué *Slow Démocratie. Comment maîtriser la mondialisation et reprendre notre destin en main* (Allary Éditions, 2019) qui lui a valu le prix étudiant du livre politique LCP 2020 et le prix Édouard Bonnefous de l'Académie des sciences morales et politiques 2020. Son dernier essai, *Le nouveau modèle français*, est paru en 2021 (Allary Éditions).

Chroniqueur, David Djaïz intervient régulièrement dans le podcast *Le Nouvel Esprit public*, présenté par Philippe Meyer et dans les revues *Le 1* et *Zadig* d'Éric Fottorino



4- L'ESPACE « PARTENAIRES »



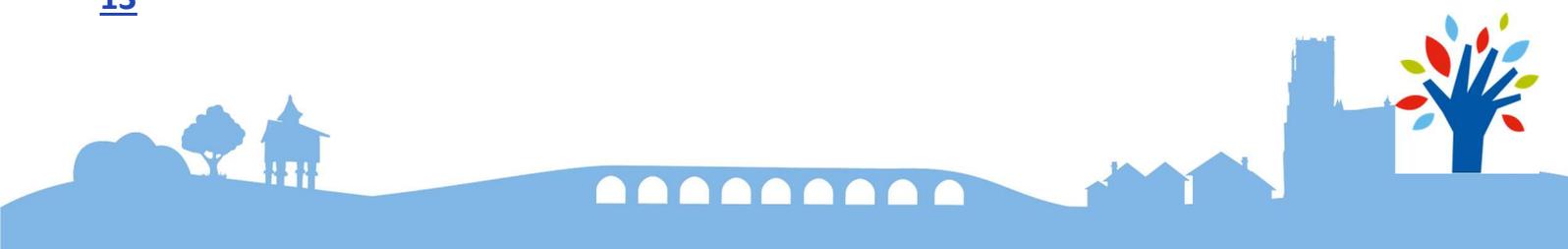
5- Cordes-sur-Ciel : les 800 ans de la cité médiévale comme lieu du 70ème congrès



Cordes-sur-Ciel fête ses 800 ans en 2022

C'est l'un des plus beaux villages de France et l'un des préférés des Français. Cordes-sur-Ciel, la « Cité aux mille ogives », fête cette année ses 800 ans ! Ce village médiéval de caractère, en pierre et en brique, a été construit en 1222 par le comte de Toulouse. Admirablement conservé, il est perché sur un éperon rocheux offrant un panorama splendide sur la région.

Pour célébrer cet anniversaire exceptionnel, des animations sont programmées de mai à novembre 2022 avec notamment le lancement du chantier de restauration de la Porte des Ormeaux avec la création d'un centre de formation pour apprentis, les Fêtes du Grand Fauconnier en juillet, ou un grand banquet final.



6- Présentation des services de l'Association au bénéfice des élus et des territoires



Contacts

Une équipe à votre service

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

DIRECTION

Directeur général

Grégory COURBATIEU | Tél : 05 63 60 16 36 | Courriel : gregory.courbatieu@maires81.asso.fr

Directeur de cabinet/Section Amicale des anciens maires

Frédéric MARTINEZ | Tél : 05 63 60 16 40 | Courriel : frederic.martinez@maires81.asso.fr

AFFAIRES JURIDIQUES

Aurélié RAGARU | Tél : 05 63 60 16 38 | Courriel : aurelie.ragaru@maires81.asso.fr

Julie LACOSTE

FINANCES - FISCALITÉ

Laurence PAYRASTRE | Tél : 05 63 60 16 39 | Courriel : laurence.payrastre@maires81.asso.fr

FORMATION DES ÉLUS

Ana RODRIGUEZ | Tél : 05 63 60 16 37 | Courriel : ana.rodriguez@maires81.asso.fr

PÔLE NUMÉRIQUE

Patricia RABION | Tél : 05 63 60 16 47 | Courriel : patricia.rabion@maires81.asso.fr

Camille TARDEZ | Tél : 05 63 60 16 32 | Courriel : camille.tardez@maires81.asso.fr

Clara WEIS | Tél : 05 63 60 16 49 | Courriel : clara.weis@maires81.asso.fr

COMPTABILITÉ - SECRÉTARIAT

Corine JUAREZ | Tél : 05 63 60 16 35 | Courriel : corine.juarez@maires81.asso.fr

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS LOCAUX DU TARN

« Maison des communes »

188 rue de Jarlard | 81000 Albi

Tél : 05 63 60 16 30

Courriel : contact@maires81.asso.fr

Site Internet : www.maires81.asso.fr

06/2022